

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 17

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt PRU PVD d'un montant total de 690 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux portant sur la réfection de la voirie principale du centre-bourg de Villeneuve-de-Berg - : Nouvelle délibération

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-062**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 03 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM. LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, SEVENIER-ALIVON Annick, AULNER Roselyne,

Procurations : MM CLEMENT Pierre à ROTGER Patrick, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, VALCKE Sylviane à DUBOIS Sylvie, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe

Absents non excusés : MM. TAULEMESSE Karine, DUSSOL Roxane,

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Une délibération autorisant Madame la Maire à signer un contrat de prêt de 690 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des aménagements de voirie dans le cadre des travaux de requalification du centre bourg a été prise lors du dernier Conseil Municipal.

Toutefois, il s'est avéré que notre interlocutrice à la Direction Régionale de la Banque des Territoires avait fait une confusion sur la durée du prêt : un prêt sur travaux de voirie ne pouvant pas (contrairement à l'autre prêt de financement des travaux sur réseaux d'eau) être concédé sur 40 ans mais sur 30 ans maximum.

En conséquence, il convient de prendre une nouvelle délibération prenant en compte cette nouvelle durée de 30 ans, les autres caractéristiques étant inchangées, qui se traduira pour la commune par des annuités légèrement plus élevées mais une baisse du coût global.

Mme la Maire est donc invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 690 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PRU PVD**Montant : 690 000 euros****Durée de la phase de préfinancement : 0 mois****Durée d'amortissement : 30 ans****Dont différé d'amortissement : 0 mois****Périodicité des échéances : Annuelle****Index : Livret A****Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %****Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la mobilisation d'un emprunt de 690 000 € selon les caractéristiques financières indiquées,

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat de prêt y afférant,

ANNULE la délibération n°2025-50 du 27 juin 2025 relative à la réalisation d'un Contrat de Prêt PRU PVD d'un montant total de 690 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux portant sur la réfection de la voirie principale du centre-bourg de Villeneuve-de-Berg

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 03 octobre 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

